

DÉLIBÉRATION DU MARS 1879

Lors de cette délibération, le Conseil municipal déclare avoir commencé les travaux en attendant les fonds complétant ceux dont elle dispose déjà. Dans la délibération du 17 mai 1881, la commune écrit au Préfet : « *Remarquez Monsieur le Préfet que la Sacristie est neuve. Elle a été construite en 1879* » (1).

*L'an mil huit cent soixante dix neuf
et le seize mars, le Conseil Municipal de la Commune de
Rennes-le-Château, canton de Couiza (Aude) s'est réuni dans
le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
Tisseyre Jean, maire, en vertu d'une autorisation de Monsieur
le Sous-Préfet en date du quatorze courant.*

Étaient présents :

*MM. Tisseyre Jean, maire ; Sauzède Pierre ; Sarda Jean Léon ;
Vidal Blaise ; Moulinier Barthélémy ; Péchou François ;
Méric Antoine ; Rousset Élie ;
Absent M. Mis Pierre.*

*Monsieur le Maire a pris la parole et a proposé les devis et
détail estimatif des réparations projetées soit au presbytère, à l'église
et pour la construction d'une Sacristie, s'élevant à :*

<i>pour le presbytère</i>	<i>2046,66 frs</i>
<i>pour l'église</i>	<i>2797,97 frs</i>
<i>la sacristie</i>	<i><u>3345,98 frs</u></i>
<i>Total</i>	<i>8190,61 frs</i>

et les a engagés à délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

*Vue la pénurie des ressources de la commune, qui ne peut,
à cause des charges qu'elle supporte déjà, frapper d'imposition
nouvelle pour l'exécution des travaux projetés et qui sont
d'une nécessité absolue a ouvert une souscription volontaire
qui lui permet d'estimer ainsi son apport :*

<i>235 journées promises à 2,50 frs</i>	<i>587,50 frs</i>
<i>Bois pour poutres, chevrons, planches</i>	<i>500,00 frs</i>
<i>Pierre de taille et pierre ordinaire</i>	<i>960,00 frs</i>
<i>Terrain pour construction de sacristie</i>	<i>1500,00 frs</i>
<i>Transport des matériaux</i>	<i>530,00 frs</i>
<i>Avant que les derniers orages rendirent nécessaires un surcroît de travaux, la commune avait voté</i>	<i>100,00 frs</i>
<i>la commission départementale lui a alloué</i>	<i>150,00 frs</i>
<i>et aujourd'hui le Conseil de Fabrique s'est inscrit pour</i>	<i><u>100,00 frs</u></i>
<i>ce qui fait un total de</i>	<i>4427,50 frs</i>

*Ne pouvant se suffire pour faire cette
réparation, le Conseil Municipal a décidé de s'adresser
avec confiance à Monsieur le Ministre des Cultes pour
qu'il lui accorde la somme de 3695,61 frs dont la commune
a besoin pour achever les travaux déjà commencés. Afin
d'utiliser autant que possible les ouvriers dont la commune dispose
le Conseil municipal se décide à faire les travaux par régie.
Ainsi il a été délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé
les membres présents*

(1) Voir aussi à ce sujet le lien : http://www.rennes-le-chateau-doc.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/images1/Fabrique_6_juillet_1879_nouvelle_sacristie.pdf

Le 1er mai 1861, le Conseil Municipal de la Commune de Rennes-le-Château, canton de Canigal (aude) s'est réuni dans l'église ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Cissère Jean, maire, en vertu d'une autorisation de Monsieur

le Sous-Préfet en date du Quatorze courant.

Étaient présents :

M. M. Cissère Jean, maire, Saugède Pierre, Saïda Jean-Baptiste,
Féat. Louis, Maulini Barthélemy, Pédron Jean-Louis,
M. M. Antoine Doucet Elie,
Albani M. M. Mis René.

Monsieur le Maire a pris la parole et a proposé le Conseil d'étaler estimant que réformateurs proposés soit au Presbytère, à l'Église et pour la construction d'une sacristie, s'élevant à :

pour le Presbytère - - - - -	2046, 66
pour l'Église - - - - -	2797, 97
La Sacristie - - - - -	834, 98
Total - - - - -	5679, 61

et lui a engagé à délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

vu la pénurie des revenus de la Commune, qui ne peut, à cause des charges qu'elle supporte déjà, supporter d'imposition nouvelle pour l'exécution des travaux proposés et qui sont d'une nécessité absolue à avoir une souscription volontaire qui lui permet de terminer avec son appât.

23 ^e journées promises à 2,50 - - - - -	577, 50
Bois pour poutres, chevrons, planches - - - - -	900, "
Taxe de taille et pierre romaine - - - - -	980, "
Certain pour construction de sacristie - - - - -	1500, "
Transport des matériaux - - - - -	980, "
Avant que les derniers travaux aient été terminés un surcoût de travaux la Commune avait voté - - - - -	100, "
la Commission départementale lui a alloué - - - - -	150, "
et aujourd'hui le Conseil fabrique s'est vu offrir pour - - - - -	400, "
ce qui fait un total de - - - - -	4127, 50

Ne pouvant se suffire pour faire cette réparation Le Conseil Municipal a décidé de s'adresser avec confiance à Monsieur le Ministre des Cultes pour qu'il lui accorde la somme de 869, 61 sans que la Commune a besoin pour achever les travaux déjà commencés. Après d'utiles délibérations le Conseil Municipal a décidé de faire les travaux par voie de souscription.

Ceci a été délibéré le premier mois et au qui sur et est signé comme suit.

Sarda
Saugède
M. M. Mis René